

Année scolaire 2020-2021 n° 23

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTES	CANDIDATURE	DATES LIMITES DE CANDIDATURE
<p>Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles – campagne 2021.</p> <p>Personnels concernés: professeurs des écoles hors classe.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.</p>	<p>A compter de cette campagne il n'y a plus de candidature à effectuer, vous avez la possibilité d'enrichir votre CV sur l'application i-prof.</p>	<p>Annule et remplace le précédent envoi</p> <p>Entre le 18 juin 2021 et le 22 juin 2021 – envoi du mail de recevabilité ou de l'irrecevabilité du dossier (cf document « conditions d'accès – procédure)</p> <p>A compter de la date de réception de ce mail, les personnels dont le dossier aura été traité comme irrecevable pourront, dans un délais maximal de 15 jours, demander le réexamen de leur dossier (cf document « conditions d'accès – procédure)</p>